



Le courrier de  
**LA HOUVE ET DU  
PAYS BOULAGEOIS**

La lettre d'information de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois



**Développement  
économique :  
la CCHPB au côté  
des entreprises**

TOUS MOBILISÉS  
POUR LA  
VACCINATION

RÉNOVER SON  
LOGEMENT  
C'EST  
LE MOMENT !

<http://www>

DE NOUVEAUX  
OUTILS POUR  
MIEUX VOUS  
INFORMER





### Le courrier de la Houve et du Pays Boulageois

N°7 - JUIN 2021

Directeur de la publication : André Boucher  
Suivi éditorial : Communauté de communes de  
la Houve et du Pays Boulageois  
Mise en page et impression : ImprimCom'Est - 57220 Boulay  
Crédit photo : ArtePlus, Aguram, Alec, 123RF et  
Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois  
Tirage : 10 500 exemplaires  
N° ISSN en cours - Dépôt légal à parution.



## L'EDITO DU PRÉSIDENT

Dans mon dernier édit, il y a 6 mois, j'évoquais l'engagement des équipes de la communauté de communes pour faire face à la crise sanitaire qui frappe notre pays.

Cet engagement se poursuit aujourd'hui. En effet, dès que j'ai accepté, en tant que maire de Boulay et président de la communauté de communes, l'ouverture d'un centre de vaccination, il a fallu se retrousser les manches pour le mettre sur pied et le faire fonctionner.

Encore une fois, nos équipes ont su se mobiliser pour faire de cette campagne de vaccination locale un succès. Plus de 10000 patients ont déjà été vaccinés au moment où vous lisez ces lignes et le centre restera ouvert au moins pendant une grande partie de l'été, plus si nécessaire.

Je tiens donc ici à remercier sincèrement tous ceux qui ont pris part à la bonne marche du centre, en plus de leurs tâches quotidiennes déjà très prenantes, qu'ils soient fonctionnaires territoriaux ou professionnels de santé.

Par ailleurs, j'avais également pris l'engagement de soutenir nos entreprises locales au travers de la compétence de développement économique de la communauté de communes. J'ai été suivi par l'ensemble des représentants de vos communes qui ont voté sans hésiter une aide exceptionnelle au secteur des cafés et de la restauration, restés fermés pendant 6 mois. Ils ont également entériné la mise en place d'un dispositif d'aides directes pour les entreprises que vous pourrez découvrir en pages centrales de ce magazine.

Enfin, notre communauté de communes souhaite renforcer ses capacités d'information au quotidien par la refonte totale de son site Internet et la mise en place de Panneau Pocket. Autant d'outils pour vous informer et vous rendre service !

Bonne Lecture  
Le Président,  
André BOUCHER

## Tous mobilisés pour la vaccination !

Afin d'endiguer l'épidémie de Covid-19, les équipes de la CCHPB et de la ville de Boulay sont mobilisées depuis la mi-mars pour faire fonctionner le centre de vaccination de Boulay.

Depuis plusieurs mois, la campagne de vaccination contre le Covid-19 est au centre de l'actualité. Dès le mois de février, l'ouverture de centres de vaccination pour accélérer les injections a été décidée au niveau national. Les élus ont répondu favorablement à la demande de la sous-préfecture de Forbach pour l'ouverture d'un centre à Boulay depuis le 20 mars.

Le gymnase du complexe Isabelle Wendling, déjà utilisé pour les réunions des conseils municipaux et communautaires dans le respect des règles sanitaires, a donc été aménagé pour accueillir jusqu'à 5 lignes de vaccination.

Il fonctionne ainsi depuis plusieurs semaines tous les week-ends de 8h30 à 17h30 et restera ouvert autant que nécessaire pour vacciner l'ensemble des volontaires du territoire.



### Une réussite grâce à la mobilisation de tous les professionnels concernés

Le fonctionnement du centre est satisfaisant depuis le début car tous les acteurs ont su répondre présent :

- Les professionnels de santé du territoire, infirmiers et médecins, en activité ou retraité, qui sont présents au centre chaque semaine pour accueillir les patients, préparer les vaccins et faire les injections
- Les personnels administratifs de la CCHPB et de la mairie de Boulay, pour le fonctionnement administratif du centre : gestion des plannings en ligne, accueil téléphonique, accueil et édition des attestations...

- Les personnels techniques qui veillent à ce que tout le matériel soit disponible, que le stockage des vaccins soit effectué en toute sécurité...
- Les élus et bénévoles qui sont mobilisés auprès des personnels pour l'accueil et l'organisation du centre.

### Comment prendre rendez-vous ?

- Sur internet : [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)
- Par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 7h auprès de notre standard dédié : 03 72 60 55 97

Le centre est ouvert le samedi et le dimanche de 8h30 à 17h30  
Où ? Au complexe Isabelle Wendling de Boulay, route de Bouzonville



### Quelques chiffres :

- Plus de 1000 vaccinations tous les week-ends
- Environ 10500 personnes vaccinées depuis la mi-mars
- 30 personnes mobilisées chaque semaine pour faire fonctionner le centre



# Soutenir les petites entreprises du territoire

Durement touchée par la crise sanitaire, les entreprises reprennent leur activité au fil des semaines. Pour les soutenir, la CCHPB met en place une enveloppe financière pour subventionner l'investissement des petites entreprises locales.

## Qui est concerné ? Qui est éligible ?

Au printemps 2021, les élus du conseil communautaire ont voté **un règlement d'aide à l'investissement** à destination des très petites entreprises du territoire de la CCHPB doté **d'une enveloppe annuelle de 100 000 €.**

Les entreprises comptant jusqu'à 20 salariés, immatriculées en Moselle ou en cours de création et ayant leur siège sur l'une des 37 communes de la CCHPB. Parmi elles sont notamment éligibles, sauf exceptions, les entreprises artisanales, les commerçants et petits industriels mais aussi les professions libérales de santé (médecins généralistes ou spécialisés, dentistes) ayant un projet d'implantation sur le territoire ou bien encore les exploitations agricoles, uniquement pour leurs projets de diversification (vente à la ferme, hébergement touristique...).

Ne sont pas éligibles (liste non exhaustive) : les autres professions libérales autres que celles citées ci-dessus, les commerces non sédentaires, les franchisés, les SCI, les artisans taxi, les activités de télétravail...



## Quels investissements éligibles ?

Plusieurs types d'investissement sont éligibles au dispositif d'aide :

- Les machines, outils et matériels nécessaires à l'activité
- Le matériel informatique et progiciels
- Les investissements immobiliers (sauf bâtiments relais et crédits-bail)
- Les aménagements de locaux d'activité
- Les véhicules électriques et hybrides uniquement destinés à l'activité (véhicules thermiques classiques exclus)
- Fournitures, meubles ou matériaux divers

Parmi les dépenses exclues figurent notamment les dépenses en auto-construction (seuls les achats de matériel sont alors prises en compte, les dépenses d'entretien, les distributeurs automatiques...)

## Quel montant d'aide ?

**Le taux d'aide peut atteindre un taux maximum de 20 % des dépenses éligibles**

Le plafond de dépenses maximum est fixé à 100 000 € HT, soit une aide potentielle maximale par dossier de 20 000 €. Pour les dossiers supérieurs à 100 000 € HT, les demandes sont examinées au cas par cas par nos services.

Nous vous accompagnons dans le montage de votre dossier !

Pour faciliter votre demande d'aide ou connaître le détail du règlement d'octroi des aides :

**Contactez les services de la CCHPB**  
au 03 87 79 52 90 ou  
par courriel : [contact@cchpb.net](mailto:contact@cchpb.net)

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur notre site internet : [www.houvepaysboulageois.fr](http://www.houvepaysboulageois.fr)

Un dispositif cofinancé par la CCHPB et le Département de la Moselle

Afin de faciliter la gestion des dossiers et permettre un soutien plus important, les dossiers d'un montant de dépense supérieur à 20 000 € bénéficieront d'un soutien de la CCHPB et du Département de la Moselle, les dossiers étant instruits par Moselle Attractivité.

## Une aide exceptionnelle pour les professionnels de la restauration



Au vu de la fermeture partielle ou totale des restaurants entre novembre et mai, les élus de la CCHPB ont voté en décembre 2020 une aide exceptionnelle à destination des métiers de la restauration : tous les traiteurs, restaurateurs, bars, cafés des 37 communes de la CCHPB ont pu ainsi bénéficier d'un soutien pouvant atteindre jusqu'à 1000 € pour les restaurants traditionnels.



## Initiative Moselle-Est : l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprise

Lors de la création ou d'une reprise d'entreprise, il est parfois difficile de convaincre les investisseurs à financer son projet. Pour aider les entrepreneurs, la CCHPB a choisi d'adhérer à Initiative Moselle-Est.

**Cette association accompagne les chefs d'entreprise.** Elle les aide à monter leur plan de financement en leur octroyant des prêts d'honneur sans intérêt et sans garantie personnelle exigée mais aussi en facilitant les contacts avec les établissements bancaires. Via un système de parrainage, le créateur ou le repreneur est accompagné par un chef d'entreprise pendant et après la création pour un suivi des débuts de la société.

88 % des entreprises suivies par Initiative Moselle-Est sont toujours en activité 3 ans après leur création.

Contact : Initiative Moselle-Est - Téléphone : 03 87 98 75 75 - @ : [contact@initiativemoselle-est.fr](mailto:contact@initiativemoselle-est.fr)



# Rénover son logement : c'est le moment !

La rénovation énergétique des bâtiments est un des enjeux majeurs pour réussir la transition écologique de notre société. La CCHPB renforce son dispositif pour que vous puissiez profiter des dispositifs nationaux mis en place dans ce domaine.



## Un dispositif de subvention ouvert à tous :

Pendant longtemps, ces travaux dans nos habitations ont été financés via des crédits d'impôts avec des dispositifs souvent complexes. Depuis quelques mois, tous les propriétaires, occupants ou bailleurs, mais aussi les copropriétés via leur syndic, sans conditions de ressources, **sont éligibles au dispositif MaPrimeRénov', qui finance l'amélioration énergétique des logements.** Elle est calculée en fonction des revenus et de l'impact écologique des travaux.

Consultez le site officiel : [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)



L'ALEC porte conseil à tous les porteurs de projet (collectivités, entreprises, habitants...) dans le domaine de la rénovation énergétique des logements.

Un accompagnement individualisé renforcé avec l'Agence Locale pour le Climat du Pays Messin (ALEC) pour définir votre programme de travaux.

Grâce à un nouveau programme national cofinancé par la CCHPB, le programme FAIRE, l'ALEC vous accompagne encore plus qu'auparavant pour trouver le programme de travaux le plus adapté. L'agence a recruté 5 nouveaux conseillers dédiés aux particuliers.

## Comment bénéficier de l'aide de l'ALEC ?

Une prestation plus complète mais un parcours simple pour tous les particuliers :

- Contactez l'ALEC avec les coordonnées ci-contre pour bénéficier de leur appui.
- Les conseillers dédiés répondent à toutes vos questions sur la maîtrise de l'énergie.
- Ils vous orientent sur les travaux les plus efficaces pour améliorer le confort de votre logement.
- Ils vous informent des différentes aides mobilisables et vous expliquent comment faire votre demande de subvention.
- Pour des projets globaux de rénovation d'un logement, des visites à domicile sont possibles avec une évaluation énergétique globale.
- Une fois le projet de travaux arrêté, ils peuvent vous orienter vers le choix d'une entreprise qualifiée pour la réalisation du chantier.



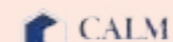
## Le Programme «Habiter Mieux», à destination des foyers modestes

Ce programme vise à accompagner les foyers modestes en situation de précarité énergétique. Pour améliorer l'efficacité de ce programme, la CCHPB a ainsi contractualisé avec le CALM, le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle.

Le CALM vous aide à monter votre dossier pour bénéficier de subventions spécifiques aux foyers modestes, complémentaires à MaPrimeRénov', dont la prime de 500 € versée par la CCHPB.

Pour mieux connaître le dispositif habiter mieux : <http://renovation-info-service.gouv.fr/le-programme-habiter-mieux/>

Contacts



03 87 75 32 28  
[www.calm-logement.fr](http://www.calm-logement.fr)



03 87 50 82 21  
[info@alec-paysmessin.fr](mailto:info@alec-paysmessin.fr)

Ils reçoivent pendant leurs permanences à Boulay et Falck.

**Pour en savoir plus, contactez France Services Boulay au 03 87 55 62 95**  
[www.franceservicesboulay.fr](http://www.franceservicesboulay.fr)





# De nouveaux outils pour mieux vous informer !

Pour vous permettre de mieux vous informer sur tout ce que fait la CCHPB pour le territoire et ses habitants, nous nous dotons de nouveaux outils de communication. Présentation !

**Un site Internet rénové : [www.houvepaysboulageois.fr](http://www.houvepaysboulageois.fr)**

Créé il y a maintenant 10 ans, notre site avait besoin d'un bon coup de jeune. Il a été entièrement rénové d'un point de vue graphique pour s'adapter notamment à la navigation mobile. Vous pourrez toujours y trouver l'ensemble des informations nous concernant, les liens vers les paiements par Internet, nos actualités...

Les services les plus demandés sont facilement accessibles depuis les liens d'accès rapide de la page d'accueil.

## Pour vous informer au quotidien : **Panneau Pocket**

En complément du site Internet, la CCHPB a adhéré à Panneau Pocket, un service qui est également offert par la CCHPB à toutes ses communes membres, même celles qui y adhéraient déjà individuellement.

**PanneauPocket** est une application mobile où nous vous informons par messages courts et illustrés de nos actualités du moment et de nos informations urgentes. Il vous suffit de suivre le mode d'emploi ci-dessous pour y adhérer.

**TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET**

Pour vous informer et vous alerter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois s'équipe de **PanneauPocket**

Toutes l'actualité de l'intercommunalité, les événements à venir, les informations locales, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche ou sur votre smartphone, quand vous le souhaitez

Disponible sur Google PlayStore (Android) AppStore (iPhone) et AppGallery (Huawei)

Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les infos de votre commune sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

OFFERT PAR VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Le site de **France Service Boulay** : [www.franceservicesboulay.fr](http://www.franceservicesboulay.fr)

Pour toutes vos démarches administratives auprès des grands services publics, France Services Boulay est à votre disposition. Découvrez l'ensemble des partenaires et des services offerts par ce guichet unique d'accès au service public : [www.franceservicesboulay.fr](http://www.franceservicesboulay.fr)

03 87 55 62 95

[contact@franceservicesboulay.fr](mailto:contact@franceservicesboulay.fr)

[www.franceservicesboulay.fr](http://www.franceservicesboulay.fr)